



VILLE DE MAROMME
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à vingt heures, à la Salle Taïga,

Le Conseil municipal de la Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

Sous la présidence de Monsieur David Lamiray, Maire,

M. Quentin Fernandes, maire-adjoint, est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

Nombre de conseillers en exercice : 31

Date de la convocation : 19/06/2025

Sont présents : M. David Lamiray, Maire, Mme Marie-Claude Masurier, M. Didier Hardy, Mme Christelle Poulain, M. Christophe Robat, M. Didier Simonin, Mme Isabelle Bréham, M. Quentin Fernandes, Maires-adjoints, Mme Nelly Tocqueville, M. Cédric Patin, M. Antoine Hardy, Conseillers municipaux délégués, Mme Dominique Pécot, M. Yannick Dumont, Mme Angéla Sarta, M. Thierry Lardans, Mme Karine Dupuis, M. Marc Ano, Mme Brigitte Letourneur, Mme Françoise Rigalleau, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. Alexandre Payel Lefebvre à M. David Lamiray, Mme Monique Lecat à Mme Marie-Claude Masurier, Mme Dominique Pécot à M. Christophe Robat, M. Fabrice Courel à M. Marc Ano, Mme Hakima Chabane à M. Cédric Patin, Mme Paméla Hardier à M. Antoine Hardy, M. Steeve Debray à M. Thierry Lardans, M. Horacio D'Almeida à Isabelle Bréham, Mme Kimbeurlee Feray à M. Didier Hardy.

Absents excusés : Mme Annick Mertens, Mme Jennifer Ribert, Mme Chloé Flahaut, M. Ludovic Manchon.

Le quorum est atteint.

M. Lamiray introduit ce conseil municipal particulier, dédié uniquement à l'agenda 2030.

M. Lamiray : « Mme Tocqueville nous présentera la démarche de l'éco-ambassadeur à l'échelle de la ville et donc des services et des agents. Ensuite, nous écouterons les interventions et témoignages des éco-ambassadeurs, puis ce sera l'ouverture officielle du conseil municipal car une fois que le conseil municipal est ouvert, les personnes qui ne sont pas des élus ne peuvent plus intervenir. La délibération de l'Agenda 2030 sera présentée par Madame Tocqueville. Nous ferons ensuite une petite suspension de séance, comme je vous l'ai dit, vers 21 h pour faire une visioconférence en direct du Québec avec notre ambassadeur Manuel Anô, qui a eu la gentillesse de pouvoir se libérer. Nous reprendrons le cours de la séance pour voter et avoir des échanges, sachant que chaque élu, et notamment les adjoints en fonction de leur délégation, fera en lien, une présentation au niveau de l'Agenda 2030.

Je tiens vraiment à remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui sont ici présents dans la salle, directeurs, et responsables de service. Je vois l'ensemble des services qui sont présents puisque cette démarche va être notre feuille de route. Alors, bien au-delà des personnes qui sont ici présentes, à la fois des élus, puisque vous savez que nous, nous sommes là jusqu'au mois de mars, mais aussi au-delà des agents, puisque l'idée c'est que tout cela se transmette au fil des années et en tout cas avec certitude, au vu des enjeux pour le siècle à venir, même si je souhaite une longue vie à tous qui fait que mathématiquement on ne devrait pas être beaucoup à voir l'année 2100. Donc c'est une démarche qui s'inscrit dans le temps et il est important qu'elle soit partagée, soutenue par l'ensemble des élus et des collaborateurs et collaboratrices. Mais j'aurai l'occasion de redire quelques mots. Voilà pour une petite introduction de ce conseil ».

M. Lamiray : « Nous enchainons donc sur le conseil municipal après les différentes présentations et témoignages qui ont tous leurs sens. J'ouvre la séance du conseil municipal qui vous l'avez compris est particulier et j'insiste pour ne pas dire exceptionnel, parce que la démarche dans laquelle on s'engage, elle, n'est pas exceptionnelle, elle est citoyenne et salvatrice pour les années à venir ».

Délibération n° 1 : Adoption de l'agenda 2030 local « Pour un siècle où il fait bon vivre »

PJ : 3

Rapporteur : Mme Nelly Tocqueville

Dans le cadre des engagements mondiaux en faveur du développement durable, les Nations Unies ont adopté l'Agenda 2030 en 2015. Cet Agenda comprend 17 objectifs mondiaux, accompagnés de 169 cibles, visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030.

Dans ce contexte, Maromme a souhaité, par délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2021, s'engager pleinement dans la mise en œuvre de son propre agenda, en alignant ses politiques publiques locales avec les objectifs de développement durable (ODD) et en intégrant les enjeux de durabilité dans la gestion quotidienne de la collectivité.

En effet, les actions à l'échelle locale ont un impact direct sur la qualité de vie des habitants et sur la résilience des territoires face aux défis environnementaux, économiques et sociaux.

Afin de mettre en œuvre efficacement l'Agenda 2030 à l'échelle de la commune, il est proposé d'adopter une démarche participative et collaborative avec les associations, l'éducation, les autorités locales etc...

Un document a été produit en ce sens, il comprend 27 cahiers, 149 engagements, 306 propositions et 78 autres à approfondir. Il est le résultat d'un travail qui aura duré 4 années, qui a mobilisé les services de la collectivité notamment le comité de direction et le comité de service. Afin de compléter celui-ci, un livret des enjeux et un diagnostic territorial ont été réalisés.

Pour participer à l'élaboration de cette feuille de route, un groupe de marommois (le comité citoyen) s'est réuni durant deux années et a, lui aussi, produit un document annexé à cet agenda. Elle sera amenée à évoluer et à être révisée tous les 3 ans.

En mettant en œuvre des actions concrètes et mesurables, notre commune s'inscrit dans un processus global de développement durable et de transition, au service de tous ses habitants.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la démarche d'un agenda 2030 marommois.

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,



- Vu la délibération n° 1 en date du 21/09/2021 actant l'engagement d'un processus visant à mettre en place un agenda 2030 local,
- Considérant que l'Agenda 2030 propose des objectifs et des cibles qui sont compatibles avec les enjeux de notre commune et qu'il est nécessaire d'adopter un cadre de référence pour leur mise en œuvre,
- Considérant que l'adoption d'un Agenda 2030 local permettra à la Commune de Maromme de s'inscrire dans une dynamique positive et proactive au service de ses habitants et de son territoire.
- Considérant le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la démarche de l'agenda 2030 local, « pour un siècle où il fait bon vivre », joint à la présente délibération.

Mme Tocqueville : « Donc, je vais vous présenter ce rapport de présentation qui va aboutir à l'adoption de la démarche d'un agenda 2030 marommois qui sera soumis au vote. Quelques rappels et quelques remarques sont nécessaires.

En 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable nommé Agenda 2030. Pour mémoire, cela signifie 17 Objectifs de développement durable transversaux déclinés en 169 cibles consacrant la convergence du développement durable et du développement économique, posant des principes généraux d'égalité hommes femmes, de couverture sociale universelle, de bonne gouvernance, d'enjeux climatiques et environnementaux.

Il s'agit alors de poser les bases d'un monde plus durable, plus solidaire et plus équitable. Si ces principes ont été adoptés en 2015, nous constatons dix ans plus tard combien il est urgent de les réaffirmer alors que le monde est toujours prêt à s'embraser au mépris du respect et des droits de la vie humaine et de la sauvegarde de l'environnement qui garantit pourtant le bien vivre de celle-ci sur notre planète.

L'échéance de 2030 est ainsi devenue symbolique au regard des actions menées ou pas, à l'échelon international et/ou local. Plus que jamais, au vu des multiples urgences qui s'imposent à nous, ces engagements demeurent donc plus que prégnants. En effet, nous apprenons que l'objectif de limiter le réchauffement climatique à un degré cinq est désormais inatteignable. 67 scientifiques de 17 pays ont dressé récemment un tableau clinique du réchauffement climatique et confirment son intensification, que nous vérifions particulièrement en ce moment même.

Il ne reste, selon eux, que trois années à pouvoir émettre du dioxyde de carbone. Ce bilan condamne inéluctablement l'inaction de nos sociétés. Et si l'accord de Paris de 2015 reste le cadre général de l'action et des négociations climatiques, tous les voyants sont au rouge. Les émissions de gaz à effet de serre entraînant des hausses de température, des événements climatiques violents, des orages qu'on ne connaissait pas et très ponctuels.

Faut-il alors renoncer à se battre et se convaincre que rien ne pourra inverser la tendance ? Faut-il faire l'autruche et se réfugier dans le déni insupportable et totalement irresponsable des climato sceptiques ? Ou remonter ses manches et décider de se mobiliser coûte que coûte à tous les échelons de nos sociétés, donc à celui de nos collectivités en alertant tous leurs membres et tous leurs acteurs.

Maromme a choisi la troisième voie car c'est d'abord à l'échelon local que les actions ont un impact direct sur la qualité de vie des habitants et sur la résilience des territoires confrontés aux défis environnementaux, économiques et leurs conséquences sociales. C'est pourquoi, le 21 septembre 2021, par délibération le conseil municipal de Maromme a adopté premièrement le processus en faveur du développement durable pour la décennie à venir et au-delà, et deuxièmement, la mobilisation du cadre de développement durable de l'ONU en prévision de l'adoption d'un Agenda 2030 local.

De ce fait, Maromme s'engage dans la mise en œuvre de son propre Agenda 2030. Elle est la première commune de sa strate sur le territoire métropolitain à s'engager dans cette démarche et à relever ce défi. Maromme décide donc d'aligner ses politiques publiques avec les 17 objectifs de développement durable onusiens et les 169 cibles, d'intégrer les enjeux de durabilité dans la gestion de la collectivité. En s'inscrivant dans cette procédure, celle-ci, fidèle à l'agenda onusien, décide non seulement de protéger la planète, mais également d'éradiquer la pauvreté, de garantir la prospérité pour les marommois d'ici 2030 et au-delà. Pour mener à bien cette réflexion, le conseil municipal a alors validé la démarche de travail participative et collective que j'ai rappelé précédemment, mais aussi a mobilisé les instances existantes telles que le monde de l'éducation, les associations, les autorités locales et, comme nous venons de le voir, l'ensemble des services. Le rapport de présentation sur lequel vous êtes amenés à vous prononcer est l'aboutissement de quatre années de travail. Il est le fruit de travaux minutieux, précis, intenses. Vous avez déjà été destinataires, lors de précédentes réunions, d'informations détaillées concernant les actions nombreuses, déjà menées ou engagées dans la commune dans des domaines concernés par les Objectifs de développement durable, et celles-ci ont fait l'objet de différents documents nécessaires à la confection du document final, dont vous avez vu l'intense travail.

Qu'avons-nous réalisé ? Un diagnostic AFNOR de performance durable qui a été porté, chers collègues, à votre connaissance. Un diagnostic territorial, un livret des enjeux, un diagnostic citoyen. Aujourd'hui, la feuille de route se décline comme suit : 27 cahiers, 149 engagements, 306 propositions, 78 encore à développer. C'est une vraie performance et je voudrais remercier Clara, Sophie et Nicolas parce que cela représente un travail énorme.

Nous avons produit, eux, ils ont rédigé, ils ont fait des synthèses et ils ont proposé tout à l'heure, vous avez vu, les pistes. Ces chiffres ne sont pas précisés pour impressionner, mais parce qu'ils reflètent la réalité d'une véritable ligne politique, d'un engagement sérieux inscrit dans la durée. Car je le redis, il s'agit bien d'une feuille de route, qui plus est, exigeante, qu'il sera nécessaire de garder sous les yeux en permanence pour l'adapter, l'améliorer au fil des ans et des événements.

Et puis, je ne peux pas conclure sans faire une référence littéraire. Pour paraphraser Boileau, il faudra bien mettre 100 fois l'ouvrage sur le métier ».

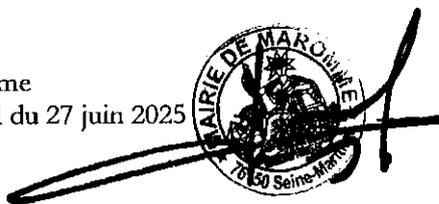
L'assemblée applaudit.

M. Lamiray : « Merci Mme Tocqueville. Nous allons donc poursuivre avec l'intervention de l'ensemble des maires adjoints qui vont tisser un lien avec la présentation que vient de faire Mme Tocqueville, par rapport aux délégations que je leur ai confiées. M. Fernandes pour commencer ».

M. Quentin Fernandes : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les agents de la communes, Mesdames et Messieurs les membres du comité citoyen, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur un enjeu capital pour l'avenir de notre ville : l'accompagnement et l'émancipation de notre jeunesse. En cette année 2025, alors que l'Agenda 2030 de Maromme guide notre action, il est impératif d'intégrer pleinement nos politiques jeunesse dans cette vision de développement durable, inclusif et résilient. Nos jeunes sont non seulement l'avenir de Maromme, mais aussi les acteurs présents de sa transformation. L'Agenda 2030 nous invite à bâtir une ville plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de son environnement. Investir dans la jeunesse, c'est investir directement dans l'atteinte de ces Objectifs de Développement Durable (ODD). Permettez-moi de vous présenter des propositions concrètes pour renforcer nos actions dans des domaines clés, en les alignant sur nos engagements pour 2030.

1. Lutter contre le Décrochage Scolaire : Garantir une Éducation de Qualité pour Tous

ODD 4 : Éducation de Qualité. Notre priorité est de s'assurer que chaque jeune Marommois ait les mêmes chances de réussite éducative. Nos dispositifs existants, tels que le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le partenariat avec l'AFEV, sont précieux. Nous devons cependant aller plus loin pour soutenir les parcours et prévenir les ruptures.



Je propose de mettre en place :

- Un "Passeport Réussite et Civique" : ce livret, remis à l'entrée en primaire, suivra le parcours de l'enfant et valorisera non seulement ses acquis scolaires mais aussi ses succès sportifs, culturels ou bénévoles. Il proposera des "défis" ludiques qui le guideront vers des découvertes et des compétences variées. Cet outil permettra de valoriser chaque jeune, de renforcer son estime de soi et d'identifier plus précocement les éventuelles fragilités.
- Des "Ateliers Passerelles" : des sessions spécifiques, organisées aux moments clés (passage CM2/6ème, 3ème/2nde, CAP/Bac Pro), incluront des visites des futurs établissements, des témoignages d'anciens élèves et des ateliers sur la méthodologie de travail. L'objectif est de fluidifier les transitions et de réduire le stress lié aux changements de cycle.
- Un renforcement de l'implication des familles dans le PRE, avec des ateliers pratiques pour les parents sur l'accompagnement à la scolarité, leur donnant les clés pour soutenir au mieux leurs enfants et créer un pont solide entre la famille et l'école.

2. Ouverture Culturelle et Orientation Éclairée : Épanouir les Talents et Préparer l'Avenir
ODD 4 : Éducation de Qualité & ODD 8 : Travail Décent et Croissance Économique. L'accès à la culture est un droit, et une orientation éclairée est un pilier de l'insertion professionnelle et de l'épanouissement.

Notre Espace Beaumarchais et notre Médiathèque sont des atouts fantastiques. La Soirée de l'Orientation est également un succès. Nous devons capitaliser sur ces initiatives. Aussi, je propose :

- Un programme "Maromme Découverte Métiers" : nous organiserons tout au long de l'année des immersions concrètes dans des entreprises, des administrations ou des ateliers d'artisans locaux. Ces demi-journées permettront aux jeunes de toucher du doigt la réalité des métiers, de poser des questions et, qui sait, de se découvrir une vocation.
- Des "Pass Culture Jeune Marommois" : ce carnet de bons offrira des accès facilités et à des tarifs symboliques à des événements culturels locaux (cinéma Beaumarchais, ateliers médiathèque) ou en partenariat avec des structures de la métropole.
- La création d'un "Labo d'Idées Culturelles Jeunes" à la médiathèque : un espace où les jeunes pourront eux-mêmes proposer et co-construire des événements (expositions, soirées thématiques, clubs de lecture), les rendant acteurs de l'offre culturelle de leur ville.

3. Égalité d'Accès aux Stages, Alternances et Emplois Étudiants : Bâtir des Parcours Professionnels Équitables

ODD 8 : Travail Décent et Croissance Économique & ODD 10 : Réduction des Inégalités. Assurer un accès équitable au monde professionnel est essentiel pour une ville inclusive.

La Mission Locale fait un travail remarquable. Complétons son action par des dispositifs qui fluidifient la rencontre entre les jeunes et les employeurs.

Mes propositions incluent :

- Des "Speed-Datings Alternance et Stages" thématiques : au-delà de l'orientation générale, des rencontres ciblées par secteur (numérique, artisanat, social, etc.) permettraient aux jeunes de rencontrer directement des entreprises qui recrutent, optimisant ainsi les chances de mise en relation.
- Un réseau de "Parrains/Marraines Pro" marommois : en formalisant un réseau de professionnels volontaires (actifs ou retraités) qui parraineraient un jeune, nous offrirons un accompagnement personnalisé, des conseils pratiques et un premier accès à un réseau professionnel. Il est peut-être envisageable de réaliser des ateliers intergénérationnels.
- La mise en place d'une "Bourse aux Stages et Alternances Locales" en ligne : une plateforme centralisée où les entreprises de Maromme pourraient déposer leurs offres et les jeunes postuler directement, simplifiant ainsi la recherche et le recrutement.

Donc, si on peut s'appuyer sur les réseaux de la mission locale. Et puis j'aimerais bien faire un petit point, parce que quand on parle de stage, il faut aussi parler de l'engagement de la municipalité sur les stages. Un projet a été monté sur l'alternance et présenté au directeur général de services par le service ressources humaines, à l'initiative de Nora que je remercie fortement. Ça a permis de créer des tensions au sein de notre collectivité. Suite à cela, la collectivité s'est engagée depuis la rentrée dernière dans la thématique de l'alternance. Fort des effets produits cette année par l'accueil de trois alternants, nous voudrions reconduire le dispositif à la rentrée prochaine. A l'heure où la transmission des savoirs et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours professionnel sont plus essentiels que jamais, notre collectivité s'illustre brillamment par son engagement en faveur de l'alternance. Depuis la rentrée, nous accueillons trois alternants dans des domaines variés : petite enfance, lecture publique, direction générale dans tout ce qui est valorisation du patrimoine. Cet engagement n'est pas seulement une réponse à un besoin, mais il est aussi le reflet manifeste d'une volonté de notre collectivité de participer activement à la formation des professionnels de demain et d'accompagner ce qui ce qui répond aux spécificités de nos territoires et des enjeux locaux dans notre avenir. Alors que la rentrée prochaine se prépare, nous invitons ensemble des services à s'ouvrir à cette belle initiative, accueillir en alternance et semer aujourd'hui les graines du service public de demain.

Pour cela, la collectivité a décidé pour la rentrée prochaine de permettre l'accueil de trois alternants. Si vous êtes sensibles et surtout intéressés, n'hésitez pas à vous référer à votre responsable de pôle. Donc il faut savoir que depuis cette initiative, l'accueil de stagiaires a triplé. Nous sommes dans la bonne voie pour eux, pour nos jeunes.

4. Engagement des Jeunes et Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : Former les Citoyens Actifs de Demain

ODD 11 : Villes et Communautés Durables & ODD 16 : Paix, Justice et Institutions Efficaces. Permettre aux jeunes de s'exprimer et d'agir est un pilier de notre démocratie locale.

Le CMJ est une formidable école de la citoyenneté. Nous devons lui donner encore plus de visibilité et d'impact, et encourager toutes les formes d'engagement.

Je propose de mettre en œuvre :

- Un "Défi Jeunes Citoyens" annuel : un appel à projets ouvert à tous les jeunes, sur une thématique définie par la ville (ex : cohésion sociale, amélioration de l'espace public). Les meilleurs projets seraient accompagnés par la ville pour leur réalisation, transformant les idées en actions concrètes.
- La nomination d'un "Ambassadeur Jeunesse" : un jeune du CMJ ou particulièrement engagé, désigné pour une année, représenterait la jeunesse marommaise lors d'événements et ferait le lien direct avec les élus, donnant une voix plus forte à leurs préoccupations.
- L'organisation d'une "Journée de l'Engagement Jeune" annuelle : un forum où toutes les associations locales, les services municipaux et les structures d'engagement (Service Civique, CMJ) présenteraient leurs opportunités. Un guichet unique pour inspirer et faciliter l'implication.

5. Intégration de la Dimension Écologique et Transition Écologique : Bâtir une Ville Durable avec sa Jeunesse

ODD 4 : Éducation de Qualité (pour le développement durable), ODD 11 : Villes et Communautés Durables, ODD 12 : Consommation et Production Responsables, ODD 13 : Mesures Relatives à la Lutte contre les Changements Climatiques. La transition écologique est le défi de notre siècle ; nos jeunes doivent en être les moteurs. Maromme a des espaces verts et une conscience environnementale. Il est temps d'intensifier la participation de la jeunesse à cette transition.



Dans cette optique, je suggère :

- Des Ateliers "Ma Nature en Ville" : dans le cadre des activités périscolaires ou du PRE, des sessions pratiques sur la biodiversité urbaine, la création de micro-jardins ou le compostage, rendant l'écologie tangible et ludique, même si nous avons déjà pas mal mené d'actions dans ce sens.
- Un "Parcours Métiers de la Transition Écologique" lors de la Soirée de l'Orientation : un espace dédié aux carrières vertes (énergies renouvelables, écoconstruction, agriculture durable), avec des témoignages de professionnels pour éclairer les choix d'orientation des jeunes.
- Un "Job Dating Vert" spécifique, en partenariat avec la Mission Locale, ciblant les entreprises locales engagées dans la transition écologique, pour faciliter l'accès des jeunes aux métiers d'avenir.
- La création d'une Commission "Maromme Verte" au CMJ : cette commission permettrait aux jeunes élus de concevoir et de piloter des actions concrètes pour l'environnement (campagnes de sensibilisation, projets de réduction des déchets, aménagements écologiques).
- Un "Défi Maromme Zéro Déchet" pour les Jeunes : un challenge annuel pour les inciter à réduire leur production de déchets au quotidien, avec des ateliers pour apprendre à faire ses propres produits ou à réemployer. Nous pourrions d'ailleurs nous appuyer sur nos éco ambassadeurs municipaux pour nous cette démarche.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chacune de ces propositions vise à créer un écosystème dynamique et bienveillant pour la jeunesse de Maromme. Elles sont toutes alignées sur les principes de notre Agenda 2030 : garantir une éducation de qualité (ODD 4), promouvoir des emplois décents et réduire les inégalités (ODD 8 et 10), bâtir des communautés durables et inclusives (ODD 11), et agir concrètement pour le climat et la biodiversité (ODD 13 et 15). Investir dans notre jeunesse, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement stratégique pour l'avenir de Maromme, pour sa vitalité, sa cohésion et sa résilience face aux défis de demain. Je suis convaincu qu'en agissant sur ces leviers, nous donnerons à chaque jeune marommois les moyens de s'épanouir pleinement et de contribuer activement à la construction d'une ville qui nous ressemble et nous rassemble. Je vous remercie de votre écoute attentive et je reste à votre disposition pour toute question ».

M. Lamiray : « Merci Monsieur Fernandes. Cela n'aura échappé à personne, je ne l'ai pas précisé, mais M. Fernandes est en charge de la jeunesse, de la vie étudiante et de la citoyenneté. On enchaîne avec Mme Bréham, chargée des politiques sportives et associatives ».

Mme Bréham : « Mesdames et Messieurs, Agenda 2030, quel vaste programme pour le Développement Durable mais tellement primordial si nous voulons des lendemains meilleurs... »

La pratique d'activités physiques et sportives et le développement durable partagent des valeurs communes. Chacun contribue à préserver la vie et le bien-être.

L'activité physique et sportive est aujourd'hui reconnue comme un facteur important du développement durable, pouvant contribuer à l'inclusion sociale, la santé et le bien-être, l'éducation de qualité, l'égalité des sexes, la paix et la cohésion sociale. Nous, collectivité locale, nous nous devons :

- D'investir dans les équipements sportifs durables (terrains aux normes écologiques, utilisation d'énergies renouvelables, matériaux recyclables),
- Soutenir les associations sportives en leur proposant des formations sur le développement durable,
- Promouvoir le sport santé, le sport sur ordonnance, espaces pour le sport libre,
- Sensibiliser les usages sur le respect de l'environnement dans la pratique sportive (ramassage des déchets pendant les événements, utilisation des gourdes...),

- Rendre le sport accessible à tous (enfants, séniors, personnes en situation de handicap, femmes)

Sur notre territoire, plusieurs dispositifs sont déjà en place :

- **« JUMP » à destination des jeunes marommais et marommais**
 - Afin de lutter contre la sédentarité (laquelle s'est profondément ancrée dans le quotidien des jeunes, parallèlement à l'augmentation de l'usage des écrans). Ce dispositif tremplin leur permet de pratiquer et découvrir plusieurs activités sportives proposées par nos ETAPS et de les orienter par la suite vers les clubs de la Ville,
- **« VITALITÉ » à destination des séniors**
 - Constitue l'un des atouts majeurs pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser un vieillissement en bonne santé,
- **« SAVOIR ROULER À VÉLO » à destination de tous les élèves de CM2**
 - Apprend aux enfants à se déplacer en vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonnée dès le plus jeune âge,
- **« SPORT SANTÉ »**
 - Lutte contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques,
- **« SPORT SUR ORDONNANCE »**
 - En lien avec VITAL'ACTION, ce dispositif permet la prescription d'activité physique adaptée et accompagne des patients malades chroniques qui ne se sentent pas capables de pratiquer une activité sportive en autonomie et qui nécessitent un accompagnement personnalisé,
- **OLYMPIC FAMILY**
 - Cette journée familiale dédiée au sport, avec des épreuves accessibles dispensées par les clubs sportifs de la ville, est un véritable lien social et de convivialité. Il est à noter que cette édition 2025 aura lieu dimanche prochain,
- **DU STADE VERS L'EMPLOI**
 - En partenariat avec France Travail, cette journée d'inclusion par le sport permet aux demandeurs d'emploi de rencontrer leurs éventuels employeurs,
- **LA SOIREE DES BENEVOLES / CEREMONIE DES SPORTIFS**
 - La valorisation et la reconnaissance de l'engagement des bénévoles du monde associatif et sportif.

L'intégration du sport doit donc être pensée à long terme, en respectant les enjeux environnementaux (ex : sobriété des infrastructures), économiques (soutien aux acteurs sportifs locaux) et sociaux (cohésion, prévention des incivilités). Le sport est donc un levier stratégique pour que Maromme participe efficacement aux objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030. Merci à toutes et tous pour votre attention. »

M. Lamiray : « Merci Mme Bréham. On enchaîne maintenant avec M. Antoine Hardy, conseiller municipal délégué en charge du commerce, de l'attractivité économique, de l'artisanat et de l'emploi, sujet aussi important concernant la transition ».

M. Antoine Hardy : « Merci, M. Le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, J'ai l'honneur de vous parler de l'inscription de l'agenda 2030 au sein de ma délégation « Commerce, artisanat et vie économique », à un moment charnière de notre histoire locale, marqué par une ambition forte : celle de transformer notre territoire pour faire face aux défis climatiques, sociaux et économiques. Cette ambition, nous l'avons inscrite dans notre Agenda 2030 local.



Le constat sur notre territoire est clair, inscrit en entête de notre agenda, l'avenir de notre territoire est incertain, d'ailleurs un récit a été conté tout à l'heure par M. Lardans : « Les commerces de proximité ferment, les entreprises quittent la commune, incapables de s'adapter à des conditions devenues instables. Le tissu économique local s'effondre, creusant un peu plus les inégalités et abandonnant les plus fragiles à leur sort. L'emploi se raréfie, les mobilités se réduisent, les liens sociaux se distendent. »

À Maromme, nous refusons de subir. Nous avons choisi d'anticiper, de nous transformer et d'accompagner celles et ceux qui font battre le cœur économique de notre ville : les commerçants, les artisans, les entrepreneurs et les producteurs locaux.

Notre vision est claire : un développement économique résilient, inclusif et durable. Cela suppose de faire le lien entre la transition écologique, la cohésion sociale et le dynamisme économique.

Concrètement, cela veut dire :

- 1) Réinventer le commerce de proximité, en soutenant les circuits courts, les commerces responsables et les formes d'économie sociale et solidaire. Nous voulons une ville où chaque habitant peut consommer localement, sainement et à prix juste,
- 2) Valoriser les savoir-faire artisanaux, car ils sont non seulement un levier d'emploi mais aussi un patrimoine vivant à préserver. C'est notamment l'une de nos propositions avec la création d'un "marché circulaire local",
- 3) Accompagner la mutation de l'activité économique, en encourageant la sobriété énergétique, la mutualisation des ressources et la coopération entre entreprises. Nous savons que la transition n'est pas une menace pour l'économie, elle est au contraire une chance de réinvention. Des initiatives collectives doivent être soutenues et accompagnées sur ces sujets, c'est notamment le cas avec les clubs d'entreprise mais aussi les associations de commerçants,
- 4) Faire de la commande publique un levier de résilience, en intégrant des critères environnementaux et sociaux dans les marchés. Soutenir les filières locales bas carbone et circulaires via les achats municipaux.

Maromme demain, sera une ville qui produit, qui échange, qui innove ; mais autrement. Une ville où l'économie ne sera plus un simple indicateur de croissance, mais un outil au service du bien-être collectif. L'Agenda 2030 local nous donne cette boussole. Il nous invite à bâtir une économie circulaire, solidaire, sobre et régénérative. Une économie qui répond aux besoins essentiels, qui respecte les limites de notre territoire et qui redonne du pouvoir d'agir à chaque acteur, petit ou grand.

Désormais, nous avons un cap, une feuille de route, et surtout des forces vives, ici à Maromme. C'est ensemble, élus, commerçants, artisans, citoyens, que nous ferons de notre tissu économique un socle de résilience pour notre territoire. Merci à vous. »

M. Lamiray : « Merci beaucoup Antoine Hardy. Je donne la parole maintenant à Cédric Patin, conseiller municipal délégué en charge du logement ».

M. Cédric Patin : « Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, en matière de logement, la Ville entend poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de vie des habitants, promouvoir un développement durable et inclusif et favoriser la mixité sociale.

L'amélioration du cadre de vie, comme déjà initié sur la commune depuis des années, passe par l'engagement de programmes de rénovation énergétique et de modernisation du parc de logement social afin de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, l'amélioration du confort de tous et la garantie à chacun de l'accès à un habitat digne, adapté et abordable. Il est crucial d'intégrer systématiquement dans tout projet de rénovation ou de développement urbain les enjeux environnementaux afin de concevoir des projets compacts fonctionnels et intégrés dans leur

environnement, en utilisant les espaces existants, en réinvestissant les friches industrielles et en les dépolluant, comme par exemple le site des Impressionnistes juste à côté sur l'ancienne friche Sénard. Et tout cela en cohérence avec les objectifs de la transition écologique.

Il est à noter qu'au dernier recensement, pour la première fois depuis longtemps, la population augmente légèrement. Nous nous rapprochons peu à peu des chiffres des années 90 et nous éloignons du seuil critique des 10 000 habitants qui impliquerait une baisse des dotations de l'État. Le développement d'un habitat de qualité est indissociable à la création d'un cadre de vie propice à l'épanouissement de tous. La Ville renforcera ses actions contre la grande précarité en luttant activement contre l'habitat indigne par son identification et son traitement, par la rénovation et par l'accompagnement social des locataires et des propriétaires en difficulté, pour ne laisser personne sur le côté et garantir un accès effectif pour tous aux biens et services fondamentaux dans une démarche solidaire et inclusive. La mixité sociale est un objectif clé pour lutter contre les inégalités et favoriser la cohésion sociale. Avec un grand nombre d'habitants souvent confrontés à des difficultés économiques et sociales, une forte proportion de familles monoparentales 28,6 % en 2023, il est essentiel d'assurer une répartition équilibrée de la population dans tous les quartiers de la ville pour éviter la concentration de la pauvreté.

La densité de notre parc social nous offre une opportunité unique de promouvoir la diversité et l'inclusion. C'est pour cela qu'il nous faut continuer de mettre en place des programmes sociaux et culturels pour renforcer les liens, créer des espaces communs et des lieux de rencontre pour favoriser les interactions entre les habitants.

Bien sûr, pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de continuer et d'amplifier le partenariat avec les différents acteurs locaux, les bailleurs, les associations, les entreprises et la population. La participation citoyenne est un élément clé pour assurer la réussite. L'Agenda 2030 nous offre une feuille de route ambitieuse pour atteindre ces objectifs et faire de notre ville un modèle de développement urbain durable. Merci ».

M. Lamiray : « Merci Monsieur Patin. Je donne la parole à Mme Poulain Christelle qui est chargée de la solidarité, de l'habitat indigne, de la lutte contre les discriminations, des droits des femmes, de la prévention santé ainsi que de nos relations avec nos villes jumelées ».

Mme Poulain : « Bonjour à tous. A Maromme, la solidarité est un secteur qui nous tient particulièrement à cœur en ayant à l'esprit de ne laisser personne de côté, que ce soit pour se loger, se nourrir, se soigner mais aussi pour l'accompagnement aux droits sociaux, juridiques et administratifs, de renforcer le parcours d'insertion professionnelle sans oublier tout ce qui a trait à la dignité, l'isolement, la perte d'estime de soi, le handicap, les discriminations ou encore les violences. Le champ d'action est large mais notre détermination est grande et elle l'est encore plus lorsque nous constatons que le taux de pauvreté sur notre commune est de 27% et que 25% de la population réside dans un quartier prioritaire. Au vu de ce constat, nous avons mis en place des forums sur l'insertion professionnelle mais aussi plusieurs éditions de Ra'Maine ton emploi en partenariat avec France Travail, le PLIE, la Mission Locale sans oublier les entreprises locales comme MF Production qui a reçu pour la dernière édition des participants au sein de son entreprise afin de leur faire découvrir leur fonctionnement mais aussi de leur faire passer des tests pour évaluer leurs connaissances et compétences. Sur la première édition, les retours ont été un peu timides mais aujourd'hui la participation a augmenté et plusieurs participants repartent avec un rdv pour un entretien professionnel, une formation, voire un CDD. Afin de pouvoir aider au mieux les administrés, la ville de Maromme a en poste 2 travailleurs sociaux. Un, axé sur l'accompagnement social, un autre sur le logement. Cette dernière est en lien avec les bailleurs sociaux pour les attributions de logement et gère également le permis de louer. Afin de détecter les logements insalubres, la ville de Maromme a mis en place le permis de louer. Il a pour but d'éviter la mise en location de logements qui portent atteinte à la sécurité des occupants et à la sécurité publique. Plusieurs logements se sont vus refuser ce permis. Des travaux de conformités doivent être effectués afin de pouvoir remettre le logement à la location.



Notre deuxième travailleur social gère les accompagnements sociaux, l'aide sociale légale ainsi que la domiciliation qui est la porte d'entrée à la dignité car elle permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile, d'une adresse pour recevoir son courrier et elle permet également d'accéder à des droits et des prestations. L'ouverture de la Maison Municipale de Solidarités a permis d'avoir un lieu spécifique dédié sur notre commune. Elle rassemble divers services sociaux ou associations œuvrant dans l'insertion sociale, offre des champs d'actions multiples aux habitants, de l'information pour faire connaître les actions sociales, propose des actions collectives orientées vers les jeunes, les familles, les séniors mais aussi pour les plus fragiles une prise en charge active pour sortir de l'isolement et participer à la vie citoyenne. Cet espace de vie social est un levier pour l'égalité des chances. La ville de Maromme s'est inscrite dans la charte de l'égalité des sexes depuis plusieurs années. Un plan d'action a été mis en place et la ville s'est engagée dans ce sens. Elle a pu lors de travaux de peinture dans les écoles porter une attention particulière aux teintes non genrées ainsi que pour les jeux et jouets d'enfants pour permettre aux garçons de jouer à la dinette et aux filles d'investir l'atelier de bricolage. Plusieurs équipes féminines ont vu le jour dans certaines associations sportives comme le football. Nous avons privilégié les noms de femmes célèbres pour baptiser les nouvelles rues, quartiers et parcs. Lors des recrutements, les femmes aussi peuvent prétendre au poste de direction notamment au service technique. Plusieurs actions de prévention sur le respect des droits, de la dignité, de la santé et des violences faites aux femmes ont vu le jour ces dernières années. Différentes expo-photos ont pu être vu sur la rue des Martyrs de la Résistance concernant la santé et les violences conjugales ainsi qu'une expo-photo sur le harcèlement scolaire qui a pris lieu sur les murs de la mairie. Chaque année le mois d'octobre est consacré aux actions de préventions d'Octobre Rose. Des ateliers santé concernant l'alimentation ont pu être proposés à la Canopé. La distribution dans les boulangeries marommoises du violentomètre imprimé sur les sacs à baguettes pour sensibiliser contre les violences conjugales sans oublier l'ouverture de notre appartement de répit.

Alors nous avons déjà fait beaucoup de choses mais nous savons qu'il en reste encore à faire.

Nous ne comptons pas rester sur nos acquis et continuerons d'avancer, toujours dans l'intérêt des marommois et marommoises. A travers son agenda 2030, la ville de Maromme affirme une vision d'une société plus juste. Elle entend bâtir un territoire où chacun peut avancer avec les mêmes clés en s'appuyant sur les politiques d'inclusion, d'accompagnement et de reconnaissance. Merci à vous ».

M. Lamiray : « Merci, Mme Poulain. La transition écologique, c'est aussi la transition sociale et sociétale. Je donne la parole à Didier Simonin en charge des politiques culturelles ».

M. Simonin : « L'Agenda 2030, qui concerne les enjeux climatiques, sociaux et économiques est intimement lié aux politiques culturelles que Maromme doit mener à destination de sa population, notamment auprès des plus démunis. Car une transition écologique juste socialement doit s'accomplir au bénéfice des populations et de leur épanouissement. En effet, pour être résilient face aux crises qui nous attendent et pour mieux supporter les difficultés qui se présenteront, il est important que chaque habitant, quelle que soit son origine sociale ou culturelle se sente bien dans sa ville, y trouve de quoi satisfaire ses besoins fondamentaux mais aussi ses aspirations aux loisirs et à la culture. Or le taux de pauvreté étant très important, nombreux sont les marommois qui restent trop souvent éloignés de la Culture. Pourtant, avoir accès à la culture participe à une bonne santé mentale en combattant l'isolement, en ayant des relations sociales riches. Car les personnes en situation de précarité sont aussi détentrices de savoirs, d'expertises vécues, d'une richesse culturelle qui leur est propre. Elles peuvent partager tout cela, aussi bien pour la conception des politiques publiques, que pour la cohésion sociale à travers leurs récits et expériences. L'Agenda 2030 pour Maromme nous donne la direction à suivre pour que chaque Marommois et Marommoise se sente appartenir à une communauté unie à travers ses origines sociales et culturelles variées, et forte de ces différences.

Comment atteindre cet objectif :

1- Maromme favorise un accès simplifié et accompagné aux droits sociaux, culturels, juridiques et administratifs, par le renforcement des permanences, des guichets d'accueil et des dispositifs d'écrivains publics ou de médiateurs sociaux. Le projet Mairie-Médiathèque en est le socle en créant un lien fort entre les services municipaux et la médiathèque à travers un accueil commun qui va décloisonner l'accès à ce lieu de culture.

2- Maromme soutient les initiatives visant à restaurer le lien social, à valoriser les compétences, à encourager l'expression et la participation active à la vie de la cité :

- A travers la médiathèque, comme tiers-lieu organisant des animations comme des soirées jeux, des spectacles, des animations musicales, des rencontres thématiques (café & croissants, ateliers cuisine...) en plus de l'assistance aux personnes les plus en difficultés (Livres à soi, écrivains publics, assistance numérique, documentation, conseils, ...).
- Par le Conservatoire municipal de musique avec ses interventions dans les écoles pour l'épanouissement des enfants par la musique, les auditions et concerts, les soirées festives (Saint-Patrick) et les jumelages.
- Également en accompagnant techniquement et financièrement les associations qui animent la vie culturelle à travers des événements significatifs comme les Gourm'en Scène, le festival D'La Samba dans les Epinards, les actions du SHED auprès de la population.

3- Maromme participe à la réduction des écarts de revenus par des tarifs adaptés aux publics les plus en difficulté et donc les plus éloignés de la culture, considérée comme un luxe inatteignable pour beaucoup :

- Carte Culturama,
- Tarifs de l'Espace Culturel Beaumarchais et du conservatoire,
- Gratuité totale de la médiathèque,
- Mise en place d'aides ciblées et évolutives pour les familles modestes comme les bons Culture//sport.

4- Enfin, Maromme cherche à innover en étudiant la création d'une Université populaire de la transition inclusive, ouverte à tous, gratuite et apportant des connaissances sur tous les enjeux de société. Elle serait animée par les citoyens de toutes origines sociales et professionnelles, au sein des quartiers. Ce serait un outil d'émancipation populaire et de réduction des inégalités culturelles.

La culture et l'éducation sont des leviers d'émancipation et d'égalisation puissants, facteurs clé de la lutte contre l'exclusion. Elles favorisent l'esprit critique, l'égalité filles-garçons, et la compréhension des mécanismes d'exclusion. De même il est important de valoriser la diversité culturelle comme une richesse partagée. Les politiques municipales, à fortiori la culture et le numérique se doivent donc de prendre en compte leurs effets sur les plus précaires.

Maromme est engagée pleinement dans ce cap depuis plusieurs années. L'Agenda 2030 local va permettre de renforcer cette orientation afin que Maromme soit, plus que jamais, une « ville à vivre ».

M. Lamiray : « Merci M. Simonin. On enchaîne avec M. Didier Hardy, maire-adjoint en charge de la coordination avec la Métropole Rouen Normandie, du domaine public et de son accessibilité, de la propreté urbaine, des jeux, des parcs, la sécurité publique et routière. Ce sont des thématiques qui sont les pierres angulaires de notre démarche de l'Agenda 2030 ».

Monsieur Didier Hardy : « Merci. Mesdames et Messieurs, en ma qualité de maire-adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'espace public, j'ai l'honneur de vous présenter nos actions dans le cadre de l'Agenda 2030. Et aujourd'hui plus que jamais, urbanisme rime avec transition.



Notre mandat est traversé par un impératif clair, transformer Maromme pour la rendre plus résiliente, plus juste, plus vivable. C'est le sens de notre engagement dans l'Agenda 2030 local. L'urbanisme de demain ne peut plus être celui d'hier. Nous devons rompre avec le tout béton, l'étalement sans fin, l'artificialisation massive. Nous devons concevoir une ville plus compacte, plus sobre, plus perméable. Une ville qui respire avec des îlots de fraîcheur connectés à notre centre-ville, véritable poumon vert. Notre action concrète signifie en quelques points :

- prioriser la réhabilitation sur la construction neuve. Chaque mètre carré doit être repensé à l'aune de son utilité sociale, de son empreinte écologique et de sa capacité à durer. La ville de demain se répare avant de s'étendre.

- végétaliser massivement l'espace public pour en faire des îlots de fraîcheur, des lieux de vie, des remparts contre les canicules à répétition. Cela veut dire des arbres plantés, des sols, des imperméabiliser, des cours d'école transformées.

- réconcilier les mobilités et l'espace public. Nos voiries ne peuvent plus être pensées uniquement pour la voiture. Nous devons apaiser la ville, sécuriser les piétons, accueillir les cyclistes, reconnecter les quartiers. L'espace public devient un espace de partage.

- prévenir plutôt que réparer. L'exemple du Cailly est à ce titre emblématique. Nous devons désartificialiser les berges, ralentir les eaux de pluie, redonner à la nature sa fonction de régulation. L'urbanisme doit devenir un outil de résilience face aux inondations.

- co-construire la ville avec ses habitants. Le plan de transformation que nous portons ne peut réussir que si chacun s'y reconnaît. C'est pourquoi nous renforçons les démarches participatives, les ateliers citoyens, les diagnostics en marche parce que, n'est-ce pas, public devient appartient à tous. Il doit être pensé avec tous.

L'urbanisme est souvent vu comme une contrainte. Moi, je le vois comme une promesse, celle d'un avenir soutenable, celle d'un territoire où l'on vit mieux ensemble, celle d'une ville qui ne se contente pas de réagir aux crises, mais qui les anticipe et s'y adapte avec intelligence. A Maromme, nous n'opposons pas l'écologie et l'urbanisme. Au contraire, nous faisons de l'urbanisme un des leviers majeurs de notre transition écologique. Et nous faisons avec méthode, en articulant le temps court des urgences avec le temps long de la transformation, en veillant à l'exclusivité de chaque décision, en assurant la pérennité de nos équipements publics, en bâtissant des espaces durables, accessibles et résilients. Maromme bouge, Maromme change, Maromme s'adapte ».

M. Lamiray : « Merci Didier Hardy. C'est une formule qui me dit quelque chose. Je laisse la parole à M. Robot, maire-adjoint chargé des affaires administratives et de la sécurité civile qui n'est pas un petit sujet quand on parle de sujets environnementaux ».

M. Robot : « Dans un contexte d'instabilité croissante marqué par le changement climatique, les crises sanitaires, les tensions sociales et les vulnérabilités économiques, la ville de Maromme a fait le choix de placer la résilience au cœur de sa stratégie territoriale.

Le Pilier 2 de l'agenda 2030 communal – soutenir l'exigence d'anticipation et de préparation face aux crises – s'inscrit dans cette ambition. Il vise à renforcer la capacité du territoire à faire face aux perturbations, à protéger les plus vulnérables, et à garantir la continuité des services essentiels.

Ce pilier repose sur une approche intégrée combinant prévention, culture du risque, dispositifs opérationnels, mobilisation citoyenne et gouvernance partagée. Il s'agit d'anticiper les risques, de préparer les acteurs, et de transformer l'expérience des crises en leviers d'adaptation durable.

Le présent rapport décline les principales composantes de ce pilier, à travers huit axes structurants, en soulignant les enjeux identifiés et les perspectives concrètes d'action sur le territoire de Maromme.

Une ambition forte : construire une résilience territoriale durable : Face à une montée en puissance des risques multiformes – dérèglements climatiques, crises sanitaires, accidents industriels, tensions sociales – la ville de Maromme se donne comme objectif de développer une résilience territoriale capable d'absorber les chocs, d'y répondre efficacement et de rebondir durablement. Le pilier 2 de l'agenda 2030 vise à transformer la gestion des crises en levier de transformation territoriale. Cette stratégie repose sur une gouvernance ancrée dans la transversalité, une mobilisation citoyenne continue, une veille stratégique partagée, et l'intégration des principes de durabilité dans toutes les politiques locales. C'est une vision à la fois défensive (réduction de la vulnérabilité) et offensive (préparation au changement, innovation territoriale).

C'est ainsi que la résilience devient un moteur de transformation locale, à condition toutefois de s'appuyer sur une compréhension fine et partagée des risques. C'est ce à quoi s'attache la commune en développant une culture du risque ancrée dans la réalité du territoire.

Une culture partagée du risque : comprendre pour agir : la résilience d'un territoire repose autant sur l'anticipation des perturbations que sur la capacité à s'adapter et à amortir les crises. Elle nécessite le développement d'une culture partagée permettant aux habitants de se préparer aux impacts du changement climatiques et de renforcer la cohésion collective face aux risques. Construire cette résilience implique une vision prospective pour comprendre les vulnérabilités sociales, économiques et environnementales, et un apprentissage collectif de la gestion des crises. La municipalité a entrepris une évaluation systémique des vulnérabilités. Elle croise les données environnementales (risques naturels : inondations, canicules), techniques (proximités de site Seveso), sociales (précarité, isolement, pauvreté), sanitaires (suralimentation, maladie chroniques), éducatives (décrochage, illettrisme), et écologiques (perte de biodiversité, qualité de l'air). L'objectif est de dresser une cartographie dynamique et évolutives des risques. Cette connaissance fine est essentielle pour adapter les réponses, prioriser les publics cibles et concevoir des outils d'alerte pertinents. En complément la ville travaille à développer une base de données ouverte, accessible à ses partenaires et aux citoyens, facilitant la transparence et la réactivité. Cette cartographie des vulnérabilités permet d'identifier les priorités d'action. Encore faut-il disposer d'outils adaptés pour passer de la connaissance à l'action : C'est tout l'enjeu des dispositifs opérationnels de gestion de crise.

Outils opérationnels et dispositifs de gestion de crise : La ville s'appuie sur plusieurs outils majeurs :

- le DDRM (dossier départemental des risques majeurs),
- le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeur) vulgarise les risques pour le grand public et propose des consignes pratiques,
- le PCS (plan communal de sauvegarde) structure la réponse institutionnelle avec des scénarios préétablis, une répartition des responsabilités, et des procédures normalisées,
- le PCA (plan de continuité d'activité) vise à garantir la continuité des services vitaux : eau, santé, énergie, alimentation, sécurité publique,
- le système FR-Alert et les SMS Risques assurent la transmission immédiate des alertes en cas d'incident majeur,
- la sirène d'alerte,
- la mutualisation métropolitaine et la montée en compétence des services sont des priorités pour rendre ces dispositifs plus efficaces et interopérables. Création du PICS en cours.

Ces outils structurent la réponse institutionnelle en cas d'événement majeur. Mais pour qu'ils soient réellement efficaces, ils doivent être testés, expérimentés et intégrés par les acteurs du terrain au travers de formation et d'exercices grandeur nature.

Exercices, simulations et formations à l'échelle locale : Les dispositifs sont régulièrement testés à travers d'exercices pour mesurer l'efficacité des protocoles. Ces mises en situation mobilisent les élus, les agents, les établissements scolaires, les associations et parfois les citoyens volontaires.



Les enfants sont formés dès le plus jeune âge via les PPMS dans les écoles, et des projets éducatifs visent à développer leur esprit critique et leur capacité d'agir. Ces démarches renforcent la capacité collective d'adaptation, de réaction et de coordination

Ces initiatives renforcent la capacité collective de réaction. Cependant, une résilience durable passe également par l'implication directe des citoyens, appelés à devenir des acteurs à part entière de la prévention et de la gestion des crises.

Les publics les plus exposés – personnes âgées, familles monoparentales, jeunes en situation de décrochage ou personnes en situations de handicap – sont aussi ceux qui renoncent le plus à participer à la vie démocratique ou à accéder aux droits. La pauvreté et l'isolement réduisent leur capacité de réaction face aux crises. Il est donc crucial de mieux comprendre et cartographier les freins sociaux qui limitent l'engagement citoyen en période de crise.

Mobilisation de la population : participation et citoyenneté active : la résilience territoriale passe aussi par la responsabilité de chaque habitant. Maromme pense à créer une réserve communal citoyenne mobilisable en cas de crise, formés aux premiers gestes, au soutien logistique, et à la diffusion de l'information. Des dispositifs existent comme l'heure Civique qui permet de relancer la solidarité de voisinage, essentielle en cas d'isolements. Des collectifs de quartier sont accompagnés pour relayer les consignes, signaler les besoins prioritaires, et maintenir le lien social. Les associations locales sont aussi mobilisés comme des acteurs relais, en particulier auprès des publics vulnérables. L'objectif est de transformer le citoyen en acteur de la prévention et de la gestion de crise. Cette dynamique citoyenne constitue un socle essentiel de la résilience communautaire. Elle nécessite néanmoins une coordination structurée et une gouvernance cohérente pour déployer pleinement son potentiel.

Gouvernance intégrée et coordination multi niveaux : La Commune s'appuie sur une gouvernance structurée avec :

- un référent municipal risques et résilience,
- une cellule de veille interservices capable d'anticiper et de réagir
- un annuaire fonctionnel des acteurs clés (Bailleurs, secours, établissements publics, entreprises, associations).
- une articulation étroite avec la Métropole Rouen Normandie, la Préfecture, et les services d'urgence.

Les crises récentes comme l'accident industriel de Lubrizol ou la pandémie de covid-19 ont mis en lumière des limites structurelles dans la circulation de l'information, la coordination entre acteurs et la préparation psychologique des populations et des agents publics. La mobilisation dépend aussi de la capacité émotionnelle à faire face.

Cette gouvernance multi-niveau assure une action publique cohérente et anticipatrice. Mais pour qu'elle gagne en pertinence, elle doit intégrer les enseignements tirés des crises passées, qui offrent des pistes d'améliorations.

Apprentissage des crise passées : Lubrizol, covid-19, sécheresse : Maromme a capitalisé sur l'expérience des crises récentes. Lubrizol a révélé des failles dans la chaîne d'information, des retards de communication, et un besoin de dispositifs locaux plus autonomes. La pandémie a exposé des problèmes en matière de continuité de l'activité, de gestion de la précarité, et d'adaptabilité des structures. Les épisodes de canicule et de sécheresse ont mis à l'épreuve les réseaux de soins, l'accès à l'eau, et les aménagements urbains.

Ces retours d'expérience ont nourri des révisions méthodiques des dispositifs, une montée en compétence des équipes, et une nouvelle approche du pilotage en situation de crise.

Ces apprentissages ont nourri une approche plus robuste et adaptable. Ils s'inscrivent désormais dans une vision stratégique de long terme qui vise à faire de Maromme un territoire pilote de la résilience.

Vision Stratégique à long terme : vers un territoire pilote de résilience : Maromme ambitionne de devenir un modèle de territoire résilient. Cette vision repose sur :

- le développement d'une culture de gestion des risques (programmes scolaires, parcours citoyens, ateliers, information),
- la mise en place d'une plateforme numérique de données de crise
- l'ancrage de la résilience dans tous les projets d'aménagement (îlots de fraîcheur, corridors écologiques, bâtiments résilients),
- la construction d'un réseau intercommunal de solidarité et d'expertise.

Cette trajectoire à long terme permet de lier gestion de crise, transition écologique, cohésion sociale, et innovation démocratique

En conclusion, la résilience d'un territoire ne se décrète pas : elle se construit dans le temps à travers des engagements structurants, une gouvernance ouverte et l'implication de tous les acteurs, y compris les citoyens. Le pilier 2 de l'agenda 2030 de Maromme pose les fondations d'une résilience collective, en conjuguant outils techniques, intelligence sociale, mémoires des crises passées et vision prospective.

En mobilisant les compétences locales, en consolidant les liens entre institutions et habitants, et en intégrant les enseignements des chocs précédents, la ville affirme son volontarisme stratégique face aux crises à venir. Ce travail constitue une étape, appelée à se renforcer par des retours d'expérience, de nouvelles coopérations territoriales et l'appropriation progressive par tous des enjeux liés à la résilience. Car préparer l'avenir, c'est déjà agir ».

M. Lamiray : « Très bien. Merci. M. Robat pour cette présentation exhaustive et très complète et évidemment très transversale au vu de la thématique que vous portez pour l'équipe municipale. Nous écoutons maintenant la première adjointe sur les dernières interventions, Mme Marie-Claude Masurier, chargée du temps de l'enfant, de la petite enfance, de la réussite éducative et de la politique de la ville ».

Mme Masurier : « Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, dans le volet social de l'Agenda 2030, la ville de Maromme affirme une vision d'une société plus juste où les conditions de départ ne déterminent pas les trajectoires de vie. Il nous faut donc mettre en place une éducation de qualité dès le plus jeune âge pour contrer ces conditions difficiles pour une grande part de notre population. Il y a déjà des choses mises en place, donc je vais partir des objectifs de développement, de ce qui est mis en place et vous proposer des réflexions ou des actions pour aller plus loin.

Pour l'ODD 1 et 12 : Lutte contre la pauvreté et production et consommation responsable : ce que le pôle éducation met déjà en place :

- la loi EGALIM avec la production de repas équilibrés dans notre cuisine centrale, les circuits courts, les produits bio à 20 %, la diminution du gaspillage alimentaire qui était il y a quelques années de 40 % et qui est bien descendu,
- le prix du repas en fonction du quotient CAF, que ce soit en crèche, en restauration scolaire, au centre de loisirs, des goûters de qualité en garderie, ce n'est pas anodin, il y a des enfants qui ne mangent pas beaucoup le soir,
- Le développement de parcours éducatif dès le plus jeune âge avec l'obtention du label Ecolo, crèches et interventions du Smédar dans les classes maternelles et élémentaires.

Pour aller plus loin, nous pensons faire les actions et réflexions suivantes :

- la distribution des repas non consommés, c'est un travail que nous mènerons avec le conseil municipal des jeunes afin de poursuivre l'éducation à l'anti gaspillage,



- sensibiliser à la saisonnalité et au végétal en analysant le coût aussi du repas au vu de l'augmentation du taux de pauvreté dans notre ville avec un QPV très élargi,
- poursuivre et accentuer la mise en place de la loi EGALIM et poursuivre la démarche Ecolo crèche et l'intervention du Smédar dans les classes,
- réflexions sur l'utilisation du plastique pour l'ensemble de la ville puisque nous n'avons pas encore vraiment éradiqué l'utilisation du plastique.

Sur l'ODD 3 : Bonne santé et bien-être, les actions menées sont :

- la mise en place de la médecine scolaire,
- le suivi des suivis nombreux au centre médico médical psychopédagogique (le CMPP),
- les activités sportives en éducation physique et en périscolaire qui ont déjà été abordées par Mme Bréham,
- l'apprentissage de la natation. Il faut savoir qu'on a encore beaucoup d'enfants qui subissent les noyades, c'est un axe fort de la ville,
- interventions du conservatoire de musique en maternelle et en école élémentaire, ce qui permet une baisse du stress et une meilleure concentration,
- les classes de découverte qui sont un axe fort pour nous et les sorties nature et bien sûr le centre de loisirs qui profite pleinement de la nature au parc Signa.

Dans les actions ou les réflexions, il est proposé de :

- mettre en place une information sur l'hygiène dentaire, voir la possibilité d'installation de dentistes sur la ville qui manquent cruellement,
- mettre en place des aides possibles pour des diagnostics dans le secteur privé (Orthophoniste, psychologue) car le CMPP est très embouteillé et souvent les enfants attendent plusieurs mois pour avoir un diagnostic et c'est préjudiciable.
- réfléchir à des rues scolaires sans voiture avec fermeture de la rue quand les enfants entrent et sortent de l'école,
- réfléchir aussi à un pédibus et venir à pied à l'école. Nous avons essayé de mettre cela en place au premier mandat, ça n'avait pas marché. Désormais, peut-être que les gens sont un peu plus sensibles et cela vaudrait le coup d'essayer de le mettre en place.

Sur l'ODD n° 8 : Promouvoir des emplois décents : ce qui est déjà mis en place :

- lever les freins à l'emploi par la garde des enfants puisqu'on a 27 % de familles monoparentales et c'est un réel problème de faire garder les enfants, avec les places en crèche (l'insertion est un des critères), le RPE guichet unique pour trouver une garde soit en individuel chez les assistantes maternelles ou les MAM ou micro-crèche et les garderies scolaires du matin et du soir.

Dans les réflexions, voici ce qui peut être proposé :

- modifier les horaires de crèche ou de garderie pour faciliter l'emploi,
- favoriser aussi l'ouverture des MAM avec des horaires plus étendus qu'en crèche.

Sur l'ODD n° 4 : Éducation de qualité : M. Fernandes a déjà abordé le RPE mais les actions déjà menées sont :

- une socialisation précoce avec :
 - . le LAEP, le lieu d'accueil des enfants et parents qui permet d'être conseillés dans leur parentalité, surtout avec les tous petits,
 - . la ludothèque.
- le PRE, programme de réussite éducative avec l'intervention des étudiants de l'AFEV en élémentaire et en maternelle.

- la mise en place des clips langages qui permettent aux enfants des moyennes sections qui sont des petits parleurs ou qui ne parlent pas du tout en classe, de suivre des animations ce qui leur permet de reprendre confiance en eux et de parler au sein de la classe.
- les interventions de partenaires, de bénévoles qui viennent lire et de l'association « lire et faire lire ».
- la mise en place de l'aide à la parentalité avec notre collègue coordinatrice et on a une semaine des droits de l'enfant qui permet aux enfants de réfléchir sur leurs droits, mais aussi sur les enfants du monde et ils se positionnent aussi par rapport à tout cela.

Dans la réflexion et les actions, il est proposé :

- la mise en place d'événements pour accueillir les parents isolés parce que ceux qui sont déjà dans nos structures, on les voit, on peut les conseiller, on peut les aider mais il y a des parents isolés dont les enfants ne sont ni en crèche ni dans les écoles. Il y a des événements intéressants comme « la semaine de la petite enfance » ou « bienvenue les bébés » qui permettent donc de prendre contact avec ces familles,
- la création d'une classe de très petite section des enfants de deux ans pour des enfants de familles en difficulté ou des enfants qui ont besoin d'une aide sur le langage,
- la mise en place d'une aide aux devoirs puisque certaines familles sont en difficulté pour aider leurs enfants,
- la valorisation du rôle des parents pour qu'ils puissent encourager leurs enfants même s'ils n'arrivent pas à les aider dans leurs devoirs mais au moins qu'ils les encouragent et qu'ils aient de l'ambition pour eux,
- la conservation de la semaine du droit de l'enfant.

Sur l'ODD n° 5 : égalité entre les sexes : les actions menées sont :

- la recherche un climat scolaire apaisé avec la mise en place d'un animateur avec le BABA dans les cours d'école élémentaires sur les temps du midi. Des malles de jeux ont été constituées et puis cela va peut-être vous faire rire, mais la journée sans football, ça permet aussi aux filles d'exister dans la cour. Il faut aussi réfléchir aux activités que l'on peut mettre en place,
- les volontaires en service civique qui sont en résidence dans les écoles élémentaires aussi pour aider au climat scolaire.

Ce que l'on peut améliorer et proposé pour cet axe :

- des temps méridiens hors les murs où les enfants vont sur d'autres installations et les effectifs sont plus petits dans la cour, donc ça évite aussi les crispations. Pour le moment cela n'est pas opportun au vu du plan vigipirate mais c'est à réfléchir,
- la renaturation des cours d'école avec des jardins pédagogiques, des espaces qui seront peut-être plus faciles à utiliser aussi pour les féminines.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Lamiray : « Merci Mme Masurier. Donc les élus ayant une délégation en fonction de leur thématique ont chacun développé autour de cet agenda 2030. Je me permets de le montrer au public, c'est cela l'agenda 2030 de la ville. Donc c'est, je crois 500 pages, c'est un gros document. Je me permets quand même, parce que chaque adjoint y a fait référence, de rappeler les objectifs de développement durable qui ont été retenus dans le cadre de cet agenda, parce que c'est vraiment notre feuille de route. Évidemment, les 17 ODD n'ont pas été retenus, on en a dégagé une partie. Donc je me permets de rappeler les priorités qu'on dégage dans cet agenda 2030. Il ne faudrait pas laisser croire que c'est un agenda axé, vous l'avez vu à travers les interventions, uniquement autour de schémas directs environnementaux. Cela brasse beaucoup plus large et c'est ce qu'a voulu l'Organisation des Nations Unies. Donc nous, on a retenu les ODD suivants : l'ODD « pas de pauvreté », l'ODD « bonne santé et bien-être », l'ODD « égalité entre les sexes », l'ODD « réduction des inégalités », l'ODD « Villes et communautés durables », l'ODD « paix, justice et institutions efficaces » et enfin l'ODD 17 dans le cadre de la présentation de l'ONU « partenariats pour la réalisation des objectifs ».



Ce qui fait que vous avez eu effectivement des adjoints qui ont fait référence à ces 7 ODD retenus et c'est dans le cas du cahier des charges que développe l'Organisation des Nations Unies et c'est autour de ces 7 axes qu'on va concentrer nos politiques, concentrer nos objectifs et se donner un horizon. Et vous l'avez bien compris, tout cela, c'est un horizon qui s'appelle Agenda 2030. C'est quelque chose qui est assez classifié mais qui va bien au-delà de 2030, sachant que 2030, c'est dans cinq ans et qu'on se fixe des objectifs, je pense, pour le siècle et certains ont fixé 2040-2050. Nous n'allons pas s'amuser à donner une date butoir, je pense que c'est des choses qui s'inscrivent dans le temps ».

M. Lamiray propose une suspension de séance afin de pouvoir faire une visio-conférence avec M. Manuel Ano proposé comme ambassadeur de l'agenda 2030.

M. Lamiray : « Donc avant de suspendre la séance, et en attendant la connexion avec le Québec, je vous fais un point sur la charte des ambassadeurs de l'agenda 2030. C'est une charte sur laquelle nous allons voter à l'issue de ce conseil municipal et qui va nous engager avec des ambassadeurs afin qu'ils portent cette charte au-delà de notre commune, mais évidemment aussi au sein de la ville. Donc, je vous donne rapidement les principaux engagements des ambassadeurs. Ce soir, on va vous proposer et on va avoir un échange avec Manuel Ano, vous avez dû entendre parler de lui. Certains d'entre vous dans cette salle avaient les pieds dans l'eau la nuit il n'y a pas longtemps, juste ici, au pied du bâtiment. Manuel Ano sera proposé comme ambassadeur, c'est quelqu'un de très investi. J'en dirai quelques mots quand on aura la connexion avec lui. Manuel Ano sera le premier peut-être d'une série. En tout cas, on désignera en fonction de nos opportunités. Cette charte d'ambassadeur, c'est :

- valoriser la ville de Maromme et les projets qu'elle porte, dans le respect d'un devoir de réserve dans les médias et sur les réseaux sociaux,
- porter la dynamique de transition écologique impulsée par l'Agenda 2030 sur le territoire et au-delà,
- participer aux événements initiés par la ville, je pense que M. Ano en a déjà fait amplement la démonstration par la preuve,
- tenir informée la municipalité lors des actions et de leur visibilité médiatique. Vous avez vu l'impact médiatique qui a eu ces 24 h de ramassage dans la rivière,
- relayer les publications municipales en lien avec l'Agenda 2030.

La connexion avec Manuel Ano étant établie, une suspension de séance a lieu à 21h09.

Le conseil municipal reprend après quelques instants à 21h30.

M. Lamiray : « Je pense que la désignation de Manuel Ano comme ambassadeur est incontestable et incontestée. De plus, c'est un marommois, ce qui ne sera pas forcément le cas avec d'autres ambassadeurs. Voilà, Manuel Ano c'est quelqu'un que j'ai connu tout petit et j'ai déjà donné l'anecdote quand j'ai été élu maire en 2008, il avait 18 ans de moins et il venait me voir pour des projets qu'il portait en tant que freestyle avec du BMX.

Donc on reprend les délibérations et je suis vraiment désolé, cela devient un peu long et je remercie vraiment l'ensemble des collaborateurs d'être présents un vendredi soir si tard, cela peut être compliqué, donc merci beaucoup à tous. Pour ceux dans le public qui doivent partir, n'hésitez pas à partir. Je préfère le dire pour vous mettre à l'aise parce qu'il est déjà très tard. On est vendredi soir et je peux comprendre que vous vous êtes attendus à la maison. On en a plus pour très longtemps. Sur la délibération numéro 1, je laisse Mme Tocqueville dire quelques mots avant que je soumette au vote ».

Mme Tocqueville : « Monsieur le Maire. Oui, je vais revenir très rapidement suite aux prises de parole de mes collègues. Je suis admirative parce que lorsqu'on a commencé à évoquer les fameux ODD, je pense que ce n'était pas forcément très clair pour tout le monde et aujourd'hui vous maîtrisez cela avec une aisance admirable.

Monsieur le Maire, vous avez mentionné les sept ODD que la commune propose de retenir. Je crois que ce qui est important, même si nous n'en retenons que sept, c'est de constater les interactions qu'il y a entre les différents ODD. C'est à dire que même si nous n'en retenons que sept, les actions que nous mènerons pour tel ou tel ODD auront forcément des incidences que l'on va retrouver dans d'autres ODD. Donc ça c'est la première chose.

La deuxième chose qui était relevée, c'est que nous montrons que à Maromme, nous ne partons pas de rien. Chaque collègue a fait le point sur les engagements qui ont déjà été pris, mais aussi sur les actions qui sont menées. C'est à dire que c'est du concret, ça existe, c'est vérifiable tous les jours. Donc là nous avons déjà l'expression d'une volonté qui n'est pas récente mais qui se confirme dans la durée. Donc ça c'est le deuxième point qui est remarquable.

La troisième chose, c'est que je voudrais faire aussi un petit peu la synthèse de la terminologie que vous avez employées les uns et les autres la résilience, l'adaptation, la réparation, l'éducation, l'écoute, le partage, la cohésion, qui sont autant de référents qui alimentent déjà les politiques que vous avez développées. Mais ce sont aussi les thématiques sur lesquelles il faudra continuer à travailler parce que ce sont les sujets dont j'ai dit tout à l'heure qu'ils étaient particulièrement prégnants. Et vouloir ignorer ces nécessités, ce serait non seulement être irresponsable, mais ce serait aussi mettre la commune et les élus en devoir de rendre des comptes aux générations futures. Donc je pense que l'ensemble des travaux qui ont déjà été menés, des interventions qui ont déjà été faites, des actions qui sont engagées, des preuves que nous avons, des résultats que nous avons de ces actions, sont finalement autant d'encouragements à poursuivre le travail, à aller encore plus loin et on voit bien qu'il y a une volonté. Il y a une volonté d'une prise de conscience à approfondir, d'une démarche à amplifier pour aller toujours plus loin, toujours plus fort et à se lancer des défis. Sans doute que cela pourrait paraître prétentieux à certains, à Maromme, on n'est pas prétentieux, on est réaliste, on a la volonté de faire et l'engagement que nous prenons aujourd'hui sur l'Agenda 2030 et qu'il vous est proposé d'adopter montre que c'est une volonté ferme et confirmée. Et évidemment, il y aura le succès au bout quand il y a tant de volonté de faire ».

M. Lamiray : « Merci, Madame Tocqueville. Je saisis les derniers mots sur la volonté de faire. Certains qui m'entourent encore aujourd'hui étaient présents en 2008, quand j'ai pris mes fonctions dans cette mairie où nos ambitions étaient bien loin de celles que nous allons voter dans quelques instants. Il fallait remettre cette ville en ordre de marche, lui donner des perspectives et surtout avoir de l'ambition.

Et c'est vrai que lorsqu'on disait qu'il fallait de l'ambition, que Maromme pouvait atteindre des objectifs que d'autres avaient atteints, j'étais souvent seul parce qu'on me répondait « Bah non, oui, mais pas Maromme, pas nous, ce n'est pas possible, ce n'est pas pour nous. Une ville comme Maromme, il y a d'autres sujets avant ». Et puis petit à petit, en réglant c'est vrai, les autres sujets qui étaient prégnants, importants et auxquels il fallait faire face, et bien en parallèle on s'est donné un peu cette doctrine, comme le disait Madame Tocqueville, voilà on ne part pas de rien, on a construit des choses, on a construit une démarche, on a construit une approche, on s'est donné des objectifs très modestes, très petits, puis on a monté au fur et à mesure, on a upgradé nos objectifs et puis à chaque fois, on les a atteints. Et je dis on parce que ce sont les élus, ce sont les collaborateurs et collaboratrices de toute la ville, quel que soit le niveau où ils se situent dans l'organigramme. Il n'y a pas que ceux qui écrivent et qui pensent, ceux-là ils n'existent pas, ils ne servent à rien si derrière il n'y a pas toutes ces personnes qui mettent en vie au quotidien la feuille de route. Donc pour moi, c'est une démarche et un succès collectif vers lequel on s'inscrit. Je le dis souvent, j'ai toujours eu beaucoup d'ambition dans cette ville. J'ai toujours eu beaucoup d'idées, beaucoup d'envies. Je sais bien que parfois, les gens me regardent en se disant, il a encore une nouvelle idée. Et puis on y arrive. On y arrive qu'on se donne les moyens d'y arriver. Et cette étape, ce soir, et bien c'est une étape extrêmement importante pour notre collectivité.

Ce n'est pas important pour nous, parce que je le répète on est tous de passage, mais c'est important pour la collectivité, pour cette ville. Nous avons construit des choses, je pense que les fondations aujourd'hui sont très fortes et nous allons construire sur ces fondations une vraie politique qui va répondre aux enjeux, pas de 2030, mais du siècle à venir. Et cela va permettre aux collaborateurs et collaboratrices, aux élus de se dire, si on se donne un objectif, voilà toutes les étapes qu'on doit franchir pour atteindre cet objectif, en respectant les enjeux qui sont face à nous.



Et cela pour moi, c'est primordial, primordial pour les élus qui sont là aujourd'hui. Vous savez qu'il y a des élections municipales en mars. Sans doute que certains d'entre nous ne serons plus là, ce sera d'autres élus. La démocratie fait que ce sera peut-être une autre gouvernance. Mais en tout cas, nous aurons laissé quelque chose qui permettra aux prochains, aux prochaines, de se dire : ils n'ont pas fait un mandat pour rien, ils ont fait un mandat aussi pour nous, pour les autres, pour la continuité, pour l'intérêt écologique et puis surtout, et ce sera ma conclusion, un mandat et un horizon pour les marommois et les marommaises ».

M. Lamiray demande s'il y a d'autres interventions ou questions. Pas d'autres questions ou intervention, M. Lamiray soumet au vote la délibération n° 1 relative à l'agenda 2030 local.

Présents : 18 Nombre de votants : 27 Pouvoirs : 9

VOTE : 27 POUR – Unanimité

M. Lamiray : « On peut s'applaudir. C'est un gros travail de plein de personnes ».

Délibération n° 2 : Adoption de la Charte des Ambassadeurs de l'Agenda 2030

PJ : 1

Rapporteur : Mme Nelly Tocqueville

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, la ville de Maromme a adopté un Agenda 2030 définissant les grandes orientations pour une transition écologique ambitieuse et cohérente avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies.

Afin d'accompagner cette démarche, il a été décidé de mobiliser des ambassadeurs qui auront pour mission de promouvoir et de relayer les actions engagées sur le territoire en matière de transition écologique. Ces ambassadeurs, issus de la société civile, des entreprises et des associations, joueront un rôle clé dans la sensibilisation et la participation citoyenne.

Une charte des ambassadeurs a ainsi été élaborée afin de définir les engagements réciproques entre la ville et ces partenaires. Cette charte précise les valeurs portées par l'Agenda 2030 et encadre les responsabilités des ambassadeurs, notamment en matière de communication, d'animation et de représentation.

Les principaux engagements des ambassadeurs consistent à :

- Valoriser la ville de Maromme et les projets qu'elle porte, dans le respect d'un devoir de réserve, dans les médias et sur les réseaux sociaux,
- Porter la dynamique de transition écologique impulsée par l'Agenda 2030 sur le territoire et au-delà,
- Mentionner le partenariat avec la ville dans les communications publiques,
- Participer aux événements initiés par la ville,
- Tenir informée la municipalité de leurs actions et de leur visibilité médiatique,
- Relayer les publications municipales en lien avec l'Agenda 2030.

La signature de cette charte par les ambassadeurs officialisera leur engagement aux côtés de la municipalité et leur confèrera un cadre d'action structuré et cohérent avec les objectifs de la ville.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la charte des ambassadeurs de l'Agenda 2030 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer au nom de la ville de Maromme,
- de nommer Monsieur Manuel Ano, Ambassadeur de l'agenda 2030.

Le conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 1 en date du 21/09/2021 actant l'engagement d'un processus visant à mettre en place un agenda 2030 communal,
- Vu la nécessité de renforcer l'implication de notre collectivité dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD),
- **Considérant** l'importance de soutenir et de promouvoir des initiatives en faveur du développement durable,
- **Considérant** que le rôle d'influence et de communication que l'ambassadeur 2030 pourra jouer pour sensibiliser les acteurs locaux et nationaux aux enjeux environnementaux et sociaux,
- **Considérant** que cette collaboration permettra à la ville de Maromme de participer activement à la mise en œuvre des ODD et de contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de l'Agenda 2030,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la Charte des Ambassadeurs de l'Agenda 2030 telle que présentée en annexe,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite charte et à prendre toute disposition nécessaire à sa mise en œuvre.
- **NOMME** M. Manuel Ano, Ambassadeur de l'agenda 2030.

M. Lamiray : « La délibération suivante va être beaucoup plus rapide puisqu'on l'a déjà évoquée. La charte des ambassadeurs, c'est une charte globale qui fixe les règles, notamment de notre ambassadeur. C'est un peu un copié-collé, avec une déclinaison évidemment en développement durable, de la charte des Ambassadeurs sportifs que nous avons, puisque vous savez qu'on a des ambassadeurs sportifs. En ce moment, on en a un d'ailleurs qui est en équipe de France d'athlétisme et qui participe aux championnats d'Europe, dans le cadre du saut en hauteur. On lui souhaite bonne chance. Donc ici, cette charte qu'on décline sera appliquée à Manuel Ano qui sera, vous en êtes tous convaincus, un super ambassadeur ».

M. Lamiray demande s'il y a des interventions ou questions. Pas d'autres questions ou interventions, il soumet au vote.

Présents : 18 Nombre de votants : 27 Pouvoirs : 9

VOTE : 27 POUR - Unanimité



M. Lamiray conclue : « Je vous remercie très sincèrement, toutes et tous d'avoir tenu aussi tard, d'avoir entendu autant d'interventions. Et maintenant, c'est à nous de jouer pour atteindre nos objectifs. Merci, bonne soirée et bon week-end. N'oubliez « Olympique Family » qui se tiendra ce dimanche ».

L'ordre du jour étant épuisé, M. LAMIRAY remercie l'assemblée et lève la séance à 21h40.

Le Secrétaire de séance,

Quentin Fernandes

Le Maire,



David Lamiray

